

# NOTES PRÉPARÉES AU COURS DE PLUSIEURS RENCONTRES EN VUE DE LEUR DÉMARCHE AUPRES DE M. PINOT A PARIS

Le mardi 21 octobre 1975

## 1. TRAVAIL

A notre sortie de la prostitution, nous tenons à rappeler d'abord les difficultés énormes que nous rencontrons pour trouver un travail décent et suffisamment rémunéré. Certes, cela est vrai pour beaucoup d'autres personnes à l'heure actuelle, avec un million de chômeurs en France, mais ces difficultés sont à multiplier par en ce qui nous concerne :

— parce que ce sont *les femmes entre vingt et trente ans* qui sont finalement *les plus touchées par le chômage* (cf. les statistiques officielles données par le Comité du travail féminin en mai 1975) ;

— parce que la plupart d'entre nous n'avons *aucune qualification professionnelle*. Le plus souvent, il ne s'agit pas seulement de « repartir », mais de « partir à zéro », avec rien dans les mains ;

— parce que nous n'avons *aucun bulletin de salaire* d'un emploi précédent à présenter à un employeur qui aurait quelque velléité de nous embaucher. Que répondre en effet à la question : « D'où venez-vous ? Où avez-vous travaillé jusqu'à ce jour ? »

A ces objections, on va nous répondre : mais vous avez quand même des possibilités de formation professionnelle, d'accueil dans des foyers spécialisés. C'est exact. Mais nous tenons à souligner les difficultés suivantes :

— très souvent *la formation professionnelle proposée ne correspond pas aux possibilités de beaucoup d'entre nous*. Parce que de niveau scolaire trop bas, nous connaissons des personnes qui n'ont jamais osé commencer, et d'autres qui ont abandonné en cours de route. Par ailleurs, les sommes allouées pour vivre durant ce temps de formation sont minimes, et très insuffisantes, surtout charge d'enfants.

— En ce qui concerne les foyers d'accueil, nous disons : certes, celles d'entre nous qui ont eu la chance de passer par un foyer, ont pu ainsi progressivement se faire la main à un petit travail et obtenir par là un bulletin salaire. Grâce à ce premier bulletin de salaire acquis normalement, elles ont pu par la suite se présenter pour l'embauche dans une entreprise et surtout acquérir ou ré-acquérir leurs droits sociaux.

Mais nous posons les questions suivantes, à l'attention de tous les responsables des pouvoirs publics :

1. *Ces foyers sont-ils en nombre suffisant* pour être en mesure de répondre au désir de toutes les femmes susceptibles de quitter un jour la prostitution ? A notre connaissance, il n'y en a encore que très peu en France. Et ne devrait-on pas faire un effort supplémentaire pour permettre à toutes les femmes qui le désirent d'accéder à ces foyers ?

2. Mais, par ailleurs, le passage dans un foyer ne convient pas à tout le monde. Nombreuses sont celles aujourd'hui qui ont des difficultés à supporter toutes les contingences d'une vie collective. N'y aurait-il pas aussi à *rechercher d'autres formes possibles de soutien à la réinsertion*, dans le cadre par exemple de foyers ouverts, de lieux d'accueil, de permanences sociales compétentes, etc. ?

3. Ainsi, pour ces formes diverses et complémentaires de soutien des personnes dans leur réinsertion, n'y aurait-il pas *des recherches à faire, des crédits à débloquer*, afin de permettre une meilleure application des ordonnances de 1960 ?

Enfin, concernant le travail, nous voudrions souligner encore *deux difficultés supplémentaires*, et qui nous sont propres :

— difficultés liées à *une certaine forme d'instabilité*. Il faut se réadapter à des horaires réguliers, normaux ; il faut se réadapter à un rythme de vie que nous avons perdu (par exemple, un temps régulier de sommeil). Pour cela, un certain environnement est capital, d'où très souvent la nécessité d'un travail pas trop éloigné de notre logement.

— Enfin, difficultés liées *au danger de l'alcoolisme*. Certes, nous ne voulons pas généraliser, mais force est de constater que beaucoup d'entre nous, à un moment ou un autre, ont buté sur cette difficulté. L'habitude de boire a été prise au trottoir. Elle nous permettait souvent de faire front, nous donnant une certaine forme de courage. Nous savons aujourd'hui que c'était pour nous une drogue, dont beaucoup ont peine à se défaire. N'est-elle pas encore quelquefois maintenant un refuge ? Une cure de désintoxication est donc nécessaire. En sait-on le prix ? Certaines n'arrivent pas à se décider. De toute manière, l'alcoolisme revient cher à l'Etat. Celui-ci n'aurait-il pas intérêt à encourager et favoriser la lutte contre ce fléau ?

## 2. FAMILLE – ENFANTS

Beaucoup de femmes prostituées sont des mères, ayant des enfants à charge. La législation actuelle, et surtout son mode d'application, en tient-il suffisamment compte ? Au moment où la personne quitte la prostitution, comment serait-il possible de lui favoriser les démarches nécessaires ?

Nous constatons sur ce point de grandes carences. C'est, par exemple, l'impossibilité de toucher les *Allocations familiales* dans un temps record. Au contraire, nous ne rencontrons que *lenteurs administratives* pour la mise en route des dossiers (de six mois à un an minimum). Cela est cause d'un *grand découragement* pour la femme, qui, venant de quitter la prostitution, se trouve dans l'*angoisse perpétuelle* de savoir comment elle va faire pour nourrir son ou ses enfants. Nous en connaissons plusieurs, qui, hélas, sont revenues à la prostitution, ne pouvant faire face à leurs responsabilités de mère honorable. Il faut que cela se sache.

La plupart du temps, on est *seule* pour élever les enfants. Comment tient-on compte de la situation de ces *femmes, chefs de famille* ? Et pourquoi ceux qui décident des taux d'allocations estiment-ils qu'elles n'ont droit à rien avant longtemps ? Nous demandons que le nécessaire soit fait pour que ces femmes puissent toucher ce à quoi elles ont droit dans les plus brefs délais, c'est-à-dire dès l'instant où elles reprennent le travail.

Concernant la *Sécurité sociale*, une personne retirée de la prostitution depuis quatre ans s'est vu retardée de plusieurs mois les indemnités journalières auxquelles elle avait droit. *Pourquoi ces retards interminables et toujours nuisibles* pour des personnes qui souvent n'ont pas d'autres moyens de subsistance ?

Notons enfin qu'il existe encore des gens qui ne font partie d'aucune catégorie sociale, et qui n'ont droit à aucune aide normale. Elles n'ont ainsi recours qu'à des œuvres d'assistance, pendant que l'on met en route (quand c'est possible !) une pension d'invalidité. Est-ce normal ?

### 3. LOGEMENT

A-t-on pensé à la difficulté de trouver un logement convenable, sans fiche de paye ?

Or, il est capital, pour une femme qui quitte la prostitution, de trouver *immédiatement* un logement qui la mette en condition de réinsertion, Il y a pour nous *une obligation de rupture avec le milieu*. Et cette rupture doit être immédiate. Le moindre retard peut être catastrophique, car la jeune femme risque d'être récupérée aussitôt par le milieu, soit du fait du chantage, soit par nécessité vitale.

Comment alors sortir de ce cercle vicieux « Pas de travail, pas de logement » — « Pas de logement, pas de travail » ? *Un service spécial d'attribution prioritaire des logements devrait exister, dans le cadre des ordonnances de 1960*, sinon tout risque fort de n'être plus que belles paroles et vagues promesses !

### 4. DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

A-t-on quelque idée des difficultés toutes particulières que nous rencontrons dès la sortie du trottoir ?

Nous qui n'étions pas habituées à faire un budget, nous voici affrontées du jour au lendemain à des problèmes d'argent. L'une de nous disait dernièrement « J'ai vécu avec 4 000 F par mois, et puis subitement, il a fallu que je devienne capable de me contenter de 100 F pour une quinzaine. »

Et une autre : « Comment faire lorsqu'on se retire et qu'on n'a pas d'argent ? Beaucoup de gens s'imaginent qu'une prostituée dispose de beaucoup d'argent. C'est un mythe ! Elle n'a plus un sou en poche dès le jour où elle se retire. »

### 5. RÉPUTATION (QUI NOUS POURSUIT)

Qu'on le veuille ou non, qu'on le regrette ou non, et cela malgré les mesures prises paraît-il, officiellement pour que des dossiers d'ancienne prostituée soient détruits nous savons hélas, que *la réputation nous poursuit*, et que des renseignements à notre sujet, — soit de bouche à oreilles, soit par téléphone — ne facilitent pas notre réinsertion.

On en a vu plusieurs se voir refuser un travail, après renseignements pris. La société hypocrite est loin de nous faciliter la tâche. Nous en connaissons plus d'un exemple. Ainsi cette lettre « ... Lorsque j'ai voulu réintégrer la société, celle-ci m'a repoussé ! Sans amis qui puissent me conseiller, les démarches faites ont été vaines, *car jamais on ne veut me faire confiance*. Donc je reste seule dans mon coin, avec la haine au cœur contre tous ceux qui m'ont tourné le dos au moment où j'avais contre besoin d'eux... »

Une autre : « ... Au bout de quatre ans, une collègue a des ennuis avec son ancien propriétaire qui lui réclame un an de loyer. Il a appris en effet qu'elle était une prostituée. Il lui a donc fait des « propositions » ; l'autre l'ayant repoussé il lui fait maintenant des ennuis ; il l'a même assignée au tribunal, obligeant cette jeune femme sans argent à prendre un avocat pour pouvoir se défendre. »

Et encore cet autre : « Une femme voulant se présenter comme déléguée syndicale dans son entreprise, cette délégation lui est refusée « à cause de son passé », et cela par une personne qui se dit membre d'un mouvement chrétien ! Et pourtant cette femme avait été déléguée déjà durant quatre ans dans l'entreprise où elle travaillait précédemment. »

En ce sens, nous regrettons et dénonçons un *manque total de discrétion de la part des services de police* qui continuent à tenir un fichier comme par le passé. Si, encore le fait d'aller se faire « déficher » — comme ils disent — devrait favoriser une autre attitude à notre égard... Mais, la plupart du temps, il n'en est rien, les policiers continuent de nous considérer comme des « anciennes prostituées », et nous sommes souvent les victimes de cette réputation.

Nous relatons à ce sujet, le témoignage suivant : « Il y a quelque temps, je recevais sans cesse des contraintes, des contraintes... ! Chaque semaine, j'avais droit à mon « dernier avis » avant la saisie, alors que depuis longtemps j'ai eu mon « recours en grâce ». Je vais donc au poste de police. Je me présente, explique mon affaire, et leur dis « Je peux d'ailleurs vous montrer mes papiers. » Je cherche au fond de mon sac ce fameux recours en grâce. J'ai peine à le retrouver, et, tout en cherchant, je dis : « Attendez, je vous assure que je l'ai. Je vous en donne ma parole. » Et je m'entend répondre : « Oh, une parole de pute ! » Je réplique : « Salaud ! » Alors il me fiche une gifle. Mais en retour il a eu la sienne, et vite fait ! Et moi d'insister : « Maintenant, monsieur, vous pouvez marquer sur mes papiers « outrage et rébellion à un agent de l'ordre public », cela m'est égal, car vous-même étiez d'abord tenu à ne pas m'insulter ni à me frapper. » Evidemment, l'affaire n'a pas eu de suite. »

S'entendre rappeler son passé et se révolter contre qui enfreint notre droit d'être « reconnue comme une personne à qui l'on doit le respect, comme à quiconque », c'est le sursaut de la dignité. Hélas, quand on est trop écrasée, on ne le peut pas toujours. « On est trop bête pour se révolter », dit une chanson. Aussi bien, quand on se rebiffe, c'est bon signe, c'est qu'on commence à relever la tête, c'est qu'on commence à s'en sortir !

Une autre collègue nous racontait un jour le fait suivant : « Le passé, hélas, nous poursuit toujours. Si vous avez bu, on vous traite encore d'ivrogne. L'autre jour, je vais au marché. Des agents m'interpellent : « Vos papiers? Fiche de paie, carte de Sécurité sociale, bref, tout y passe. Je leur demande « Mais qu'est-ce que cela veut dire? Tous les autres gens qui circulent dans la rue doivent-ils également vous montrer leurs papiers ? » Pourquoi m'ont-ils demandé mes papiers ? Seulement à moi et pas aux autres qui passaient ? *C'est donc écrit sur ma figure, mon passé ?* » Combien d'autres notent aussi la difficulté à se défendre : « Une ancienne prostituée se promenait dans la rue. Interpellée par les policiers, elle est emmenée au commissariat. Après avoir eu à supporter l'ironie et les propositions de l'un d'eux, elle passe la nuit au poste. Du coup, elle ne pourra se rendre à son travail. Conséquence : elle perd sa place, n'étant qu'à l'essai dans cet emploi. »

Nous demandons donc instamment que les services de police ne reprochent pas toujours les antécédents femmes, et *déchirent les dossiers* qu'ils ont sur nous, et qui sont *interdits par la loi*.

## TÉMOIGNAGE D'UNE PERSONNE EN RÉINSERTION DEPUIS SIX ANS

« Je suis une ancienne prostituée, J'ai fait de la prison. Cela m'a beaucoup marquée. J'y ai beaucoup souffert. Et pourtant je voulais sortir de la prostitution, coûte que coûte.

Dans ma souffrance, j'ai eu de la chance d'être écoutée, entendue par l'assistante sociale de la prison. Je lui ai fait part de mon intention. Elle m'a parlé du Nid, et a entrepris des démarches dans ce sens, en accord avec la responsable de la maison d'arrêt. Après un an de prison, il fut donc entendu qu'au moment de ma libération je me rendrais dans un foyer du Nid, à Villeurbanne.

Le jour venu, elle m'a accompagnée jusqu'à la gare, pour prendre mon train. Que de choses défilaient dans ma tête, durant tout le voyage ! En arrivant en gare de Lvon-Perrache, il était convenu en effet que je devais être attendue par quelqu'un... mais ce n'était plus de la même façon que par le passé! Oui, une éducatrice du Nid était bien là pour m'attendre. L'assistante sociale me l'avait vaguement décrite pour me permettre de la reconnaître, et elle, dévisageant les voyageurs qui sortaient de la gare, a dû pressentir que j'étais celle qu'elle attendait. Elle s'approche de moi : « C'est bien vous, A..... ? » C'était la première fois, après dix ans de prostitution, que je m'entendais appeler par mon vrai prénom. Et elle m'embrasse ! Ce fut pour moi le premier instant, le départ de ma vraie libération.

Nous nous rendons ensemble au foyer Bel-Air à Villeurbanne, Je m'étais imaginé y trouver des « mémés » en train de tricoter ! Quelle surprise ! J'y découvre au contraire de la jeunesse, l'accueil, la paix ! Aussitôt, je me suis dit : « J'en suis sûre ! Maintenant, je suis sauvée ! » ... Et cela malgré les handicaps nombreux accumulés depuis des années : les amies encore au trottoir, mon séjour dans des « maisons » qui nous marquent terriblement, l'alcool, la drogue, le manque d'argent, etc. Pourtant, en dépit de toutes ces difficultés, j'en suis quand même sortie. Cela va faire six ans, depuis 1969 !

Certes, il a fallu du temps, et beaucoup de patience, surtout les premiers jours, de la part des éducatrices du foyer. Et que dire des difficultés financières ? N'ayant droit à ce moment-là à aucun secours, il a fallu que le Nid me fasse une avance de 2 000 F pour me faire soigner les dents en piteux état. C'est un exemple entre autres, car, pour obtenir une aide quelconque, ou l'A.M.G., il y a automatiquement enquête auprès de la famille. Or, j'étais rejetée par les miens. Que serais-je alors devenue sans cette nouvelle « famille » que fut pour moi le Nid ?

Et aujourd'hui encore, que de difficultés rencontrées au travail ! Depuis un an, je lutte pour garder mon emploi, mais en vain. Face à un employeur qui n'a aucun sens de l'humain, et qui n'a pas voulu tenir compte des certificats de mon médecin, j'aurais pu tenter de me défendre soit auprès de la médecine du travail, soit auprès de l'inspection du travail. Mais, marquée profondément par mon passé, et pour éviter de me l'entendre rappeler, je préfère ne pas poursuivre, ce qui pourtant serait de l'ordre de la défense de mes droits.

Heureusement, le service social du Nid dénommé « Service de suite » est toujours là, à nos côtés, auquel nous pouvons sans cesse avoir recours, un peu comme après une bouée de sauvetage. Ce service peut éventuellement nous dépanner sur un plan matériel, mais il manque encore de possibilités et de moyens. Il nous aide surtout au plan moral, car, nous sentant comprises et aimées, nous pouvons confier aux éducatrices de ce service tous nos problèmes.

Il y a enfin les amis du Nid, dont le soutien et le réconfort sont pour toutes indispensables, pour une réinsertion progressive dans cette société qui nous avait jusqu'alors rejetées et méprisées. »

*En conclusion à ce dossier, nous posons la question :*

S'en trouvera-t-il pour entendre notre appel, et pour comprendre enfin que l'attitude positive de quelques amis devrait être celle de tous les citoyens et citoyennes d'un Etat digne de ce nom, dont la préoccupation première ne devrait pas être de vouloir réglementer la prostitution, mais bien plutôt de l'abolir par des démarches positives ?

*Un groupe de femmes de Lyon en réinsertion*